

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 12 octobre 2016**

Le 12 octobre 2016 à 18h15, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; David MASCARELLI ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ;

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY  
Madeleine VAICBOURDT représentée par Serge PEROTTINO  
Jocelyne MARCON représentée par Rémi MARCENGO  
Patrick BIAVA représenté par David MASCARELLI  
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL  
Hélène TRIC représentée par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI  
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI  
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA  
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA  
Danielle MENET représentée par Jeannine LEVASSEUR  
Geneviève MORFIN représentée par Léo MOURNAUD  
France LEROY représentée par Bernard DESTROST  
Dominique HONETZY représentée par Muriel HENRY  
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY  
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Giovanni SCHIPANI  
Julie GABRIEL représentée par Laurent COLOMBANI  
Joëlle MELIN représentée par Alain GREGOIRE

**Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :**

Joëlle MELIN

**CT4/121016/2****Sur le rapport de Patrick PIN****Valorisation de la forêt méditerranéenne : soutien à la sylviculture en forêt privé**

Dans un contexte en pleine mutation depuis l'arrivée des deux producteurs d'énergie UNIPER à Gardanne et INOVA à Brignoles, l'exploitation sylvicole est au cœur de nombreux débats passionnés, l'objectif de cette délibération est de soutenir durablement une filière économique locale oubliée : la sylviculture en forêt privé.

Les études de plan de massifs réalisées en 2012 ont défini dans nos massifs un potentiel sylvicole conséquent et peu exploité.

Depuis 2014, notre territoire est par ailleurs, financé par le Conseil Régional PACA dans le cadre de son plan d'action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation.

Dans ce cadre, un travail de recensement de secteurs, de regroupement de petits propriétaires et d'incitation à la réalisation de chantiers sylvicoles est engagé.

Cependant ces travaux sylvicoles ne sont envisageables que si le regroupement de petits propriétaires est possible afin d'atteindre une surface pertinente et seulement si l'équilibre financier est atteint c'est-à-dire que le produit de la vente de bois couvre financièrement et à minima les coûts de l'exploitation (travaux et maîtrise d'œuvre).

Or, force est de constater que ces conditions de rentabilité économique ne sont à ce jour que très rarement atteintes, dans les massifs de nos régions méditerranéennes.

Concrètement, il s'agit d'accompagner techniquement et financièrement la mise en œuvre de chantiers sylvicoles exemplaires par la mise en œuvre de coupes raisonnées permettant l'amélioration de la qualité du peuplement, d'assurer son avenir, tout en ayant (par une réduction de la masse combustible) un intérêt complémentaire aux actions à but DFCL conduites sur le territoire.

Aujourd'hui, il est donc proposé d'apporter un soutien financier aux propriétaires sylviculteurs privés pour les aider à développer une gestion responsable et durable de leur forêt.

Seules deux actions seront financées : « Le soutien à la rédaction de document de gestion obligatoire et préalable à la mise en œuvre de chantier » et « Le financement du suivi des chantiers pour la mise en œuvre de bonnes pratiques sylvicoles ».

Les principes comme les plafonds sont décrits dans le présent rapport :

« Rédaction de document de gestion préalable et obligatoire » : taux d'aide 80% du montant TTC de l'étude, plafonné à 500 € par document - Montant de l'enveloppe : 6.000 euros (2016)

« Le financement du suivi des chantiers pour la mise en œuvre de bonnes pratiques sylvicoles » : taux maximum de 80 % du montant TTC dans la limite de 5000 euros par opération - Montant de l'enveloppe : 10.000 euros

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi « d'orientation sur la forêt » n°2001-602 du 9 juillet 2001 qui accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt introduisant la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L 12 du chapitre 1<sup>er</sup> ;
- Le Code Forestier, en particulier le Livre II « Bois et forêts relevant du régime forestier » au titre 1<sup>er</sup> « Régime forestier ».

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-CT4-121016-2-DE Date de télétransmission : 10/11/2016 Date de réception préfecture : 10/11/2016
---

**Considérant**

- L'intérêt territorial du soutien et de la relance économique de la filière bois ;
- Le coté expérimental et limité (dans le temps et en nombre) de l'initiative.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'apporter son soutien à la gestion et à la valorisation de la forêt privée sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

**Article 2 :**

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document et acte relatif à cette mise en œuvre.

**Adoptée à l'unanimité**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-CT4-121016-2-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2016  
Date de réception préfecture : 10/11/2016